



OLYMPIQUE LYONNAIS GROUPE : MISE À DISPOSITION DU PROSPECTUS RELATIF À L'ADMISSION SUR LE MARCHÉ RÉGLEMENTÉ D'EURONEXT À PARIS D' ACTIONS ET D'OSRANES RÉSERVÉES À IDG EUROPEAN SPORTS INVESTMENT LIMITED

Lyon, le 23 novembre 2016

L'Olympique Lyonnais Groupe (la « **Société** ») annonce que l'Autorité des marchés financiers l' (« **AMF** ») a apposé le 23 novembre 2016 le visa n°16-543 sur le prospectus relatif à :

- l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (« **Euronext Paris** ») d'un nombre maximum indicatif de 11 710 427 actions nouvelles (les « **Actions Nouvelles Réservées** ») émises dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires réservée à IDG European Sports Investment Limited ; et
- l'admission aux négociations sur Euronext Paris d'un emprunt représenté par un nombre maximum indicatif de 200 625 d'obligations subordonnées remboursables en actions ordinaires nouvelles ou existantes (les « **Obligations Nouvelles Réservées** ») émises avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires réservée à IDG European Sports Investment Limited.

Le montant total des émissions susvisées (prime d'émission comprise) sera d'environ 100 millions d'euros.

Les émissions susvisées pourront être réalisées en plusieurs tranches : une première tranche (la « **Première Tranche** ») d'environ 30 millions d'euros et une seconde tranche (la « **Seconde Tranche** ») d'environ 70 millions d'euros, pouvant elle-même être divisée en sous-tranches (au maximum quatre sous-tranches).

La réalisation des émissions susvisées reste soumise à des conditions suspensives dont l'absence de changements significatifs dans la répartition du capital de la Société, le maintien de Monsieur Jean-Michel Aulas en tant que Président Directeur-Général de la Société, l'approbation des résolutions relatives à l'émission des Actions Nouvelles Réservées et des Obligations Nouvelles Réservées et des résolutions relatives à la nomination au Conseil d'administration de la Société de deux administrateurs proposés par IDG European Sports Investment Limited, sous condition suspensive du règlement-livraison de la totalité des Actions Nouvelles Réservées et des Obligations Nouvelles Réservées de la Seconde Tranche par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société devant se tenir le 15 décembre 2016 et, le cas échéant, l'obtention de licences et autorisations des autorités compétentes en République Populaire de Chine.

Le prospectus (le « **Prospectus** ») est composé :

- du document de référence de la Société relatif à son exercice clos le 30 juin 2016, déposé auprès de l'AMF le 28 octobre 2016 sous le numéro D.16-0932 (le « **Document de Référence** »),
- de la note d'opération (la « **Note d'opération** »), et
- du résumé du Prospectus (inclus dans la Note d'opération).

Des exemplaires du Prospectus sont disponibles sans frais au siège social de la Société, 10 avenue Simone Veil, 69150 Décines-Charpieu. Le Prospectus est également disponible



OL GROUPE

sur le site Internet de la Société (www.olweb.fr) ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

La Société attire l'attention du public sur les facteurs de risque décrits au chapitre 4 du Document de Référence et au chapitre 2 de la Note d'opération.

Par ailleurs, la Société annonce également que, conformément aux articles L.225-149-1 et R.225-133 du Code de commerce, le Conseil d'administration de la Société a décidé, au cours de sa réunion du 21 novembre 2016, de suspendre l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux obligations subordonnées remboursables en actions ordinaires nouvelles ou existantes (Code ISIN FR0011544444) à compter du jeudi 1^{er} décembre 2016 00h00 (heure de Paris) pour une durée maximum de trois mois, soit au plus tard jusqu'au 28 février 2017 23h59 (heure de Paris). Cette suspension a fait l'objet d'un avis publié au *Bulletin des annonces légales obligatoires* n°141 le 23 novembre 2016.

A propos d'OL Groupe : Organisé autour de l'Olympique Lyonnais, club de football fondé en 1950 et dirigé par Jean-Michel Aulas depuis 1987, OL Groupe est un acteur leader du secteur du divertissement et des médias en France. Depuis sa création en 1999, OL Groupe bâtit son développement sur un modèle précurseur qui allie récurrence et solidité financière autour de cinq produits d'activité complémentaires : billetterie ; partenariats et publicité ; droits marketing et tv ; produits de la marque ; et *trading* de joueurs. OL Groupe est une société cotée sur Euronext Paris (Compartiment C). Elle publie un document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers chaque année. Tout investisseur est invité à s'y reporter, y compris notamment la section « Facteurs de risque ».

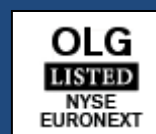
OL Groupe

Tel : +33 4 81 07 55 00
Fax : +33 4 26 29 67 18

Email:
dirfin@olympiquelyonnais.com
www.olweb.fr

Euronext Paris - compartiment C

Indices : CAC Small - CAC Mid & Small - CAC All-Tradable - CAC All-Share - CAC Consumer Services - CAC Travel & Leisure
Code ISIN : FR0010428771
Reuters : OLG.PA
Bloomberg : OLG FP
ICB : 5755 Services de loisirs



RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Visa n°16-543 en date du 23 novembre 2016 de l'Autorité des marchés financiers

Le résumé se compose d'une série d'informations clés, désignées sous le terme d'« Éléments », qui sont présentés en cinq sections A à E et numérotés de A.1 à E.7.

Ce résumé contient l'ensemble des Éléments devant figurer dans le résumé d'un prospectus relatif à ces catégories de valeurs mobilières et à ce type d'émetteur. Tous les Éléments ne devant pas être renseignés, la numérotation des Éléments dans le présent résumé n'est pas continue.

Il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être fournie au sujet d'un Éléments donné devant figurer dans le présent résumé du fait de la catégorie de valeurs mobilières et du type d'émetteur concernés. Dans ce cas, une description sommaire de l'Éléments concerné figure dans le résumé avec la mention « sans objet ».

SECTION A – INTRODUCTION ET AVERTISSEMENTS		
A.1	Avertissement au lecteur	<p>Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus.</p> <p>Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières concernées doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l'investisseur.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de l'Union européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé, prenant en considération son caractère synthétique et résumé, est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.</p>
A.2	Consentement de l'émetteur	Sans objet.
SECTION B – ÉMETTEUR		
B.1	Raison sociale et nom commercial	Olympique Lyonnais Groupe (la « Société »)
B.2	Siège social	10 avenue Simone Veil, 69150 Décines-Charpieu, France
	Forme juridique	Société anonyme à conseil d'administration
	Droit applicable	Droit français
	Pays d'origine	France
B.3	Nature des opérations et principales activités	<p>Organisée autour de l'Olympique Lyonnais, club de football fondé en 1950 et dirigé par Jean-Michel Aulas depuis 1987, la Société est un acteur leader du secteur du divertissement et des médias en France.</p> <p>Depuis sa création en 1999, la Société bâtit son développement sur un modèle précurseur qui allie récurrence et solidité financière. Cette stratégie a été renforcée en</p>

		<p>janvier 2016 par la mise en exploitation du Parc OL. La Société est désormais le seul club en France à disposer d'un stade 100 % privé, de près de 60 000 places, ultra-moderne, modulaire et connecté, au sein d'un parc multifonctionnel ouvert 365 jours par an.</p> <p>L'activité du Groupe (tel que défini ci-dessous) s'organise autour de 5 produits d'activités complémentaires : billetterie ; partenariats et publicité ; droits marketing et tv ; produits de la marque (produits dérivés, nouveaux produits stade, produits d'images, de voyages ...) ; trading de joueurs.</p> <p>La Société est cotée sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (« Euronext Paris ») (compartiment C) depuis le 8 février 2007.</p> <p>L'exploitation du Parc OL, la poursuite de la politique de formation et de capitalisation sur les jeunes joueurs talentueux de l'Academy et des partenariats renforcés à l'international constituent les piliers d'un développement pérenne de ressources récurrentes et de croissance pour le Groupe.</p>
B.4a	Principales tendances récentes ayant des répercussions sur l'émetteur et ses secteurs d'activité	<p>Résultats annuels au 30 juin 2016</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6 mois après la mise en exploitation de son parc multifonctionnel, la Société affiche une très forte progression de ses résultats - record des produits des activités : 218,1 m€ (103,5 m€ en n-1) - excédent brut d'exploitation en très forte hausse : 52,1 m€ (-7,2 m€ en n-1), soit 24% du total des produits des activités - résultat avant impôts en très forte amélioration : 16,7 m€ (-21,5 m€ en n-1) <p>Information trimestrielle au 30 septembre 2016</p> <p>Au 30 septembre 2016, les produits des activités hors joueurs sont en forte progression et s'élèvent à 47,5 M€ contre 37,9 M€ au 30 septembre 2015 (+9,6 M€, +25 %), bénéficiant de l'activité liée à l'exploitation du Parc OL (Gerland lors du 1^{er} trimestre de N-1).</p> <p>Les produits des cessions des contrats joueurs s'établissent à 1,5 M€ (26,2 M€ au 30 septembre 2015), le Conseil d'Administration ayant décliné durant l'été 2016 des offres de transferts de certains des joueurs en lien avec la participation du club à la phase de groupe de Champions League 2016/2017.</p> <p>Le total des produits des activités s'élève ainsi à 49,0 M€ au 30 septembre 2016 (64,1 M€ au 30 septembre 2015).</p> <p>Tendances et perspectives</p> <p>Pour faire suite à l'inauguration du Parc OL lors du match OL/Troyes le 9 janvier 2016, la Société dispose désormais d'un parc multifonctionnel de 59 186 places, ouvert 365 jours par an, et sur lequel de nombreux événements ont déjà été organisés (finale de Coupe d'Europe de rugby en mai 2016, 6 matchs de l'Euro 2016 de football en juin et juillet 2016, concert de Rihanna le 19 juillet 2016, etc.) et sont planifiés (Winter Game le 30 décembre 2016, finale de la Coupe de la Ligue en avril 2017, concert de Coldplay le 8 juin 2017 et match d'ouverture et finale de la Coupe du Monde féminine en 2019).</p> <p>Lors du premier match de Ligue 1 de la saison 2016/2017 (OL/Caen), l'Olympique Lyonnais a enregistré son millionième spectateur au Parc OL.</p> <p>D'ici 3 à 5 ans à compter de la mise en exploitation du stade, le Parc OL devrait permettre à la Société de générer environ 70 M€ de recettes additionnelles chaque année, et de replacer le Groupe dans le Top 20 des clubs européens en termes de revenus.</p> <p>Par ailleurs, les infrastructures mixtes du Groupama OL Training Center (centre d'entraînement des joueurs professionnels du club, portant la dénomination de son parrain conformément à un contrat de « <i>naming</i> » conclu avec Groupama) et de la</p>

Groupama OL Academy ont été livrées au cours de l'été 2016, conformément au calendrier initial, permettant le regroupement de l'ensemble des activités du Groupe à Décines et Meyzieu.

La Groupama OL Academy demeure au cœur du plan stratégique la Société, avec une capitalisation toujours croissante sur les jeunes joueurs talentueux issus du Centre de Formation, fournisseur officiel de l'équipe première et source de plus-values potentielles très élevées.

Enfin, les négociations pour le *naming* du stade se poursuivent avec des grands groupes français et internationaux.

Par ailleurs, le communiqué de presse de la Société du 14 novembre 2016 a indiqué, parmi les événements récents et les perspectives, les événements ci-dessous.

La « Groupama OL Academy », nouveau centre de formation mixte bénéficiant du naming Groupama comme le nouveau centre d'entraînement professionnel et situé sur la commune de Meyzieu à proximité du Parc OL a été inauguré officiellement le 27 octobre 2016.

La commercialisation des abonnements et hospitalités pour la saison 2016/2017 se déroule avec succès. Le développement des activités hors matchs OL est également en ligne avec les objectifs du Groupe avec notamment un match de la ligue Magnus de hockey sur glace en décembre 2016, la finale de la coupe de la Ligue le 1^{er} avril 2017 et le concert de Coldplay le 8 juin 2017 ; d'autres événements pourraient encore se concrétiser au cours de l'exercice.

Par ailleurs, la Société informe avoir procédé le 9 novembre 2016, à la cession de ses biens et droits immobiliers de Tola Vologe situés à Gerland, à la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de football pour un montant total de 8,5 M€.

Sur l'exercice 2016/2017, la Société bénéficiera d'une augmentation sensible des revenus de billetterie en lien avec l'exploitation du Parc OL sur une année pleine. Les nouveaux revenus récurrents, notamment événementiels et séminaires BtoB, devraient également contribuer au développement des produits des activités. À date, la cession des droits à bâtir sur le site du Parc OL devrait intervenir en grande partie au cours de l'exercice 2016/2017 et permettre le lancement de la construction des infrastructures connexes (notamment hôtels, centre de loisirs, immeubles de bureaux).

La Société rappelle la signature, le 12 août 2016, d'un protocole d'accord entre la Société et IDG Capital Partners. La documentation juridique liée à ce projet a été approuvée par le Conseil d'administration de la Société le 7 novembre 2016. Un contrat-cadre lié à ce projet a été signé en date du 10 novembre 2016 entre la Société, IDG China Capital Fund III L.P. (l'« **Investisseur** »), IDG European Investment Sports Limited (le « **Souscripteur** »), société constituée selon le droit de Hongkong et enregistrée au Registre des Sociétés de Hongkong conformément à l'Ordonnance sur les sociétés (Chapitre 622 des Lois de Hongkong) sous le numéro 60558734-000-11-15-6, et Beijing Xing Zhi Science & Technology Co., Ltd. (le « **Contrat-Cadre** »).

L'objet du Contrat-Cadre est de déterminer les modalités de l'Investissement (tel que défini ci-dessous) et les règles gouvernant la *joint-venture*, ainsi que les obligations réciproques des parties au Contrat-Cadre dans le cadre de ces deux opérations.

Aux termes du Contrat-Cadre, l'Investisseur s'est engagé de manière ferme et irrévocable (sous la seule réserve des conditions suspensives prévues dans le Contrat-Cadre et dans les conditions prévues dans le Contrat-Cadre) (voir Eélément E.3) à investir environ 100 millions d'euros par l'intermédiaire du Souscripteur (l'« **Investissement** »). Il est prévu que la prise de participation se fasse en deux phases : 30 millions d'euros au plus tard le 31 décembre 2016 et 70 millions d'euros

		<p>au plus tard le 28 février 2017. Une <i>break-up fee</i> de 15 millions d'euros peut être due dans certaines circonstances si la tranche initiale de 30 millions d'euros n'est pas réglée au plus tard le 31 décembre 2016. En outre, si le prix de souscription de 70 millions d'euros de la seconde tranche (qui peut être divisée en quatre sous-tranches) n'est pas réglé au plus tard le 28 février 2017, le montant versé après cette date portera intérêt à un taux annuel de 15 % à compter du 1^{er} mars 2017. Pour plus de détails sur l'Investissement, le lecteur est invité à se reporter à la l'Élément E.3 du Résumé.</p> <p>Les parties ont également convenu de former une <i>joint-venture</i> commerciale, qui devrait en principe être dénommée Beijing OL FC Ltd., ayant pour objectif de développer les activités du Groupe, de promouvoir la notoriété de l'Olympique Lyonnais et de valoriser sa marque et son savoir-faire (notamment dans le domaine de la formation des joueurs) en République Populaire de Chine, à Taïwan, à Hong Kong et à Macao. Beijing OL FC Ltd. sera détenue à 55% par Beijing Xing Zhi Science & Technology Co., Ltd. et à 45 % par la Société. Son Conseil d'administration comprendra deux représentants de Beijing Xing Zhi et un représentant de la Société.</p>
B.5	Groupe auquel l'émetteur appartient	<p>À la date du Prospectus, la Société est à la tête d'un groupe organisé comme suit (le « Groupe ») :</p> <p><u>Organigramme simplifié au 30 juin 2016</u></p> <pre> graph TD OL_Groupe[OL Groupe] -- 50% --> OL_Voyages[OL Voyages] OL_Groupe -- 100% --> OL_Organisation[OL Organisation] OL_Groupe -- 100% --> Fonciere[Foncière du Montout] OL_Groupe -- 51% --> Academie[Académie Médicale de Football] OL_Groupe -- 100% --> SCI_Megastore[SCI Mégastore Olympique Lyonnais] OL_Groupe -- 100% --> OL_SAS[OL SAS] OL_SAS <--> Convention Association[Association OL] Association -- 100% --> SCI_OL[SCI de l'Olympique Lyonnais] </pre> <p>(1) Association OL : au titre de la convention conclue le 27 juin 2013 entre l'Olympique Lyonnais et l'Association Olympique Lyonnais l'Association s'engage à faire bénéficier la SAS Olympique Lyonnais de tous les droits nés de son affiliation à la Fédération Française de Football et gère, sous le contrôle de la SAS Olympique Lyonnais, toutes les sections amateurs du Club et le Centre de Formation. L'Association s'engage à mettre, à la disposition de la SAS Olympique Lyonnais, les éléments lui permettant d'assurer sa mission d'animation et de gestion. En contrepartie, la SAS Olympique Lyonnais supporte toutes les dépenses de l'Association et, en particulier, celles relatives aux sections amateurs.</p> <p>(2) Trois actions de préférence VINCI 1, VINCI 2 et CDC ont été créés et sont non activées le 28 octobre 2016.</p> <p>Les pourcentages figurant dans l'organigramme simplifié ci-dessus sont identiques en capital et en droits de vote.</p>
B.6	Principaux actionnaires	<p>Au 30 septembre 2016, le capital social de la Société s'élevait à 70 486 396,08 euros, divisé en 46 372 629 actions (les « Actions ») de 1,52 euro de valeur nominale chacune.</p>

Actionnariat d'OL Groupe au 30 septembre 2016
(Source CM-CIC, sur la base des actionnaires inscrits sous forme nominative)

Actionnaires	Nombre d'actions	% capital	Nombre de voix	% droits de vote
ICMI ⁽¹⁾	16 208 087	34,95	20 732 095	38,75
Pathé	13 841 388	29,85	15 903 071	29,72
Dirigeants ⁽²⁾	47 351	0,10	93 684	0,18
Auto-détention	427 068	0,92	NA	NA
Public	15 848 735	34,18	16 775 533	31,35
Total	46 372 629	100	53 504 383	100

(1) Au 30 septembre 2016, Monsieur Jean-Michel Aulas détenait 99,95 % de la société ICMI, représentant 99,96 % des droits de vote.
(2) Il s'agit des administrateurs autres que la société ICMI mentionnée séparément.

Au 30 septembre 2016, 800 835 obligations subordonnées remboursables en actions nouvelles ou existantes (les « **Obligations** ») sont en circulation, leur répartition étant la suivante :

- ICMI : 327 138 ;
- Pathé : 336 782 ;
- Administrateurs : 561 ;
- Public : 136 354.

Un pacte d'actionnaires non-concertant sera conclu entre le Souscripteur, ICMI et Pathé, en présence de la Société, qui prévoira notamment :

- des principes relatifs à la gouvernance et notamment que (i) les actionnaires feront en sorte que le Conseil d'administration de la Société comprenne à tout moment pendant la durée du pacte d'actionnaires au maximum quatorze membres et un censeur et (ii) les parties au pacte d'actionnaires pourront proposer des membres au Conseil d'administration dans les proportions variant en fonction de leur pourcentage de détention et s'engageront à voter (et faire en sorte que leurs représentants votent) dans un sens qui permettrait que ces proportions soient respectées ; et
- des restrictions relatives au transfert de titres de la Société dont (i) un droit de premier refus en cas de vente de titres par le Souscripteur et (ii) une limite du volume des ventes de titres par le Souscripteur sur le marché (voir Élément C.5).

Les parties au pacte d'actionnaires déclareront expressément ne pas agir et ne pas avoir l'intention d'agir de concert entre elles vis-à-vis de la Société au sens de l'article L. 233-10 du Code de commerce. Les parties au pacte d'actionnaires n'entendent en effet en aucun cas mener de politique commune vis-à-vis de la Société et aucune obligation contenue dans le pacte n'a pour objet ou ne pourra avoir pour effet de leur faire mener une telle politique.

Il est prévu que le pacte d'actionnaires soit conclu au plus tard à la Date de Souscription de la Première Tranche (tel que défini ci-dessous). L'ensemble des droits et obligations qu'il contient prendront effet à la date du règlement-livraison d'au moins une Action Nouvelle Réservee et une Obligation Nouvelle Réservee par le Souscripteur, sauf pour les principes relatifs à la composition du Conseil d'administration de la Société qui sont sous la condition suspensive de la réception par la Société de l'intégralité du prix de souscription des Actions Nouvelles Réservees et des Obligations Nouvelles Réservees.

Le pacte expirera le 1er juillet 2023 ou, si ce n'est pas un jour de bourse, le premier jour de bourse suivant. Il prendra fin par anticipation si le Souscripteur cède la totalité de ses titres de la Société en conformité avec les stipulations du pacte.

B.7
Informations financières historiques clés

Les tableaux ci-après présentent une sélection de données financières de la Société extraites des comptes consolidés IFRS aux 30 juin 2016, 30 juin 2015 et 30 juin 2014 :

	sélectionnées	<p>Données provenant du compte de résultat consolidé</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>(en M€)</th> <th>30/06/16</th> <th>30/06/15</th> <th>30/06/14</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Produits des activités</td> <td>218,1</td> <td>103,5</td> <td>120,5</td> </tr> <tr> <td>Excédent brut d'exploitation</td> <td>52,1</td> <td>-7,2</td> <td>-7,5</td> </tr> <tr> <td>Résultat opérationnel courant</td> <td>27,0</td> <td>-18,1</td> <td>-24,9</td> </tr> <tr> <td>Résultat financier</td> <td>-10,3</td> <td>-3,4</td> <td>-3,1</td> </tr> <tr> <td>Résultat avant impôt</td> <td>16,7</td> <td>-21,5</td> <td>-28,1</td> </tr> <tr> <td>Résultat net part du Groupe</td> <td>9,8</td> <td>-21,4</td> <td>-26,4</td> </tr> </tbody> </table> <p>Données provenant du bilan consolidé</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>(en M€)</th> <th>30/06/16</th> <th>30/06/15</th> <th>30/06/14</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Contrats joueurs</td> <td>31,7</td> <td>8,4</td> <td>13,6</td> </tr> <tr> <td>Actif stade</td> <td>409,9</td> <td>313,4</td> <td>141,2</td> </tr> <tr> <td>Autres actifs non courants</td> <td>30,7</td> <td>26,8</td> <td>38,4</td> </tr> <tr> <td>Créances courantes et stocks</td> <td>99,6</td> <td>79,6</td> <td>112,3</td> </tr> <tr> <td>Trésorerie</td> <td>32,5</td> <td>39,3</td> <td>4,0</td> </tr> <tr> <td>Total actif</td> <td>604,4</td> <td>467,5</td> <td>309,5</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th>(en M€)</th> <th>30/06/16</th> <th>30/06/15</th> <th>30/06/14</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Capitaux propres</td> <td>145,0</td> <td>136,4</td> <td>108,2</td> </tr> <tr> <td>Emprunts Grand Stade</td> <td>249,3</td> <td>176,3</td> <td>48,4</td> </tr> <tr> <td>Autres passifs non courants</td> <td>82,0</td> <td>47,5</td> <td>57,2</td> </tr> <tr> <td>Passifs courants</td> <td>128,1</td> <td>107,2</td> <td>95,7</td> </tr> <tr> <td>Total passif</td> <td>604,4</td> <td>467,5</td> <td>309,5</td> </tr> </tbody> </table> <p>Données provenant du tableau de flux consolidé</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>(en M€)</th> <th>30/06/16</th> <th>30/06/15</th> <th>30/06/14</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Capacité d'autofinancement avant impôt</td> <td>-12,8</td> <td>-19,4</td> <td>-15,5</td> </tr> <tr> <td>Coût de l'endettement financier brut</td> <td>6,1</td> <td>1,6</td> <td>2,7</td> </tr> <tr> <td>Variation du besoin en fonds de roulement</td> <td>19,3</td> <td>5,2</td> <td>1,3</td> </tr> <tr> <td>Flux net de trésorerie généré par l'activité</td> <td>12,6</td> <td>-12,5</td> <td>-11,5</td> </tr> <tr> <td>Acquisitions d'immobilisations corporelles Grand Stade et hors Grand Stade</td> <td>-114,3</td> <td>-157,7</td> <td>-74,6</td> </tr> <tr> <td>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements</td> <td>-113,6</td> <td>-152,1</td> <td>-58,0</td> </tr> <tr> <td>Augmentation de capital</td> <td>-</td> <td>50,8</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Emprunt obligataire Grand Stade</td> <td>-</td> <td>61,0</td> <td>47,4</td> </tr> <tr> <td>Emprunt bancaire "mini-perm" Grand Stade</td> <td>63,0</td> <td>73,6</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</td> <td>94,5</td> <td>200,1</td> <td>60,0</td> </tr> <tr> <td>Trésorerie de clôture</td> <td>32,2</td> <td>38,7</td> <td>3,2</td> </tr> </tbody> </table>	(en M€)	30/06/16	30/06/15	30/06/14	Produits des activités	218,1	103,5	120,5	Excédent brut d'exploitation	52,1	-7,2	-7,5	Résultat opérationnel courant	27,0	-18,1	-24,9	Résultat financier	-10,3	-3,4	-3,1	Résultat avant impôt	16,7	-21,5	-28,1	Résultat net part du Groupe	9,8	-21,4	-26,4	(en M€)	30/06/16	30/06/15	30/06/14	Contrats joueurs	31,7	8,4	13,6	Actif stade	409,9	313,4	141,2	Autres actifs non courants	30,7	26,8	38,4	Créances courantes et stocks	99,6	79,6	112,3	Trésorerie	32,5	39,3	4,0	Total actif	604,4	467,5	309,5	(en M€)	30/06/16	30/06/15	30/06/14	Capitaux propres	145,0	136,4	108,2	Emprunts Grand Stade	249,3	176,3	48,4	Autres passifs non courants	82,0	47,5	57,2	Passifs courants	128,1	107,2	95,7	Total passif	604,4	467,5	309,5	(en M€)	30/06/16	30/06/15	30/06/14	Capacité d'autofinancement avant impôt	-12,8	-19,4	-15,5	Coût de l'endettement financier brut	6,1	1,6	2,7	Variation du besoin en fonds de roulement	19,3	5,2	1,3	Flux net de trésorerie généré par l'activité	12,6	-12,5	-11,5	Acquisitions d'immobilisations corporelles Grand Stade et hors Grand Stade	-114,3	-157,7	-74,6	Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements	-113,6	-152,1	-58,0	Augmentation de capital	-	50,8	-	Emprunt obligataire Grand Stade	-	61,0	47,4	Emprunt bancaire "mini-perm" Grand Stade	63,0	73,6	-	Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	94,5	200,1	60,0	Trésorerie de clôture	32,2	38,7	3,2
(en M€)	30/06/16	30/06/15	30/06/14																																																																																																																															
Produits des activités	218,1	103,5	120,5																																																																																																																															
Excédent brut d'exploitation	52,1	-7,2	-7,5																																																																																																																															
Résultat opérationnel courant	27,0	-18,1	-24,9																																																																																																																															
Résultat financier	-10,3	-3,4	-3,1																																																																																																																															
Résultat avant impôt	16,7	-21,5	-28,1																																																																																																																															
Résultat net part du Groupe	9,8	-21,4	-26,4																																																																																																																															
(en M€)	30/06/16	30/06/15	30/06/14																																																																																																																															
Contrats joueurs	31,7	8,4	13,6																																																																																																																															
Actif stade	409,9	313,4	141,2																																																																																																																															
Autres actifs non courants	30,7	26,8	38,4																																																																																																																															
Créances courantes et stocks	99,6	79,6	112,3																																																																																																																															
Trésorerie	32,5	39,3	4,0																																																																																																																															
Total actif	604,4	467,5	309,5																																																																																																																															
(en M€)	30/06/16	30/06/15	30/06/14																																																																																																																															
Capitaux propres	145,0	136,4	108,2																																																																																																																															
Emprunts Grand Stade	249,3	176,3	48,4																																																																																																																															
Autres passifs non courants	82,0	47,5	57,2																																																																																																																															
Passifs courants	128,1	107,2	95,7																																																																																																																															
Total passif	604,4	467,5	309,5																																																																																																																															
(en M€)	30/06/16	30/06/15	30/06/14																																																																																																																															
Capacité d'autofinancement avant impôt	-12,8	-19,4	-15,5																																																																																																																															
Coût de l'endettement financier brut	6,1	1,6	2,7																																																																																																																															
Variation du besoin en fonds de roulement	19,3	5,2	1,3																																																																																																																															
Flux net de trésorerie généré par l'activité	12,6	-12,5	-11,5																																																																																																																															
Acquisitions d'immobilisations corporelles Grand Stade et hors Grand Stade	-114,3	-157,7	-74,6																																																																																																																															
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements	-113,6	-152,1	-58,0																																																																																																																															
Augmentation de capital	-	50,8	-																																																																																																																															
Emprunt obligataire Grand Stade	-	61,0	47,4																																																																																																																															
Emprunt bancaire "mini-perm" Grand Stade	63,0	73,6	-																																																																																																																															
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	94,5	200,1	60,0																																																																																																																															
Trésorerie de clôture	32,2	38,7	3,2																																																																																																																															
B.8	Informations financières pro forma clés sélectionnées	Sans objet.																																																																																																																																
B.9	Prévisions ou estimation de	Sans objet.																																																																																																																																

	bénéfice	
B.10	Réserves sur les informations financières historiques	Sans objet.
B.11	Fonds de roulement net	La Société estime que, à la date du Prospectus et compte tenu de l'Opération décrite aux présentes, le fonds de roulement net consolidé du Groupe est suffisant au regard de ses obligations au cours des douze prochains mois. Si par extraordinaire l'Opération décrite aux présentes n'était pas réalisée ou était réalisée pour partie seulement, la Société estime, compte tenu de la nature de son activité, de ses actifs et de ses passifs, que son fonds de roulement net consolidé serait également suffisant au regard de ses obligations au cours des douze prochains mois.
B.17	Notation financière	Sans objet.
SECTION C – VALEURS MOBILIÈRES		
C.1	Nature, catégorie et numéro d'identification des valeurs mobilières admises aux négociations	<p>Sous réserve de la réalisation des conditions suspensives décrites à l'Elément E.3 du présent résumé :</p> <p>Actions Nouvelles</p> <p>Les Actions nouvelles réservées (les « Actions Nouvelles Réservées ») et les Actions susceptibles d'être émises pour le remboursement ou la rémunération des Obligations Nouvelles Réservées (les « Actions Nouvelles Issues du Remboursement » et avec les « Actions Nouvelles Réservées », les « Actions Nouvelles ») seront des actions ordinaires de la Société, de même catégorie que les actions existantes de la Société, auxquelles elles seront entièrement assimilées.</p> <p>En conséquence, les Actions Nouvelles seront, à compter de leur admission aux négociations sur Euronext Paris (compartiment C), négociées sur la même ligne de cotation que les Actions existantes de la Société sous le même code ISIN FR0010428771.</p> <p>Les Actions Nouvelles porteront jouissance à compter de leur date d'émission. Elles conféreront à leurs titulaires tous les droits attachés aux Actions existantes, y compris le droit à toute distribution de dividendes décidée après leur date d'émission.</p> <p>Obligations Nouvelles Réservées</p> <p>Les Obligations nouvelles réservées (les « Obligations Nouvelles Réservées ») seront de même catégorie que, et entièrement assimilées aux, Obligations existantes de la Société.</p> <p>En conséquence, les Obligations Nouvelles Réservées seront, à compter de leur admission aux négociations sur Euronext Paris (compartiment C), négociées sur la même ligne de cotation que les Obligations existantes de la Société sous le même code ISIN FR0011544444.</p>
C.2	Devise d'émission	L'émission des Actions Nouvelles Réservées et des Obligations Nouvelles Réservées sera réalisée en euros.
C.3	Nombre d'actions émises / Valeur nominale des actions	Au 30 septembre 2016, le capital de la Société était composé de 46 372 629 actions, d'une valeur nominale de 1,52 euro chacune, toutes entièrement libérées.

C.4	Droits attachés aux Actions Nouvelles	<p>Actions Nouvelles</p> <p>Conformément aux lois et règlements en vigueur et aux statuts de la Société, les principaux droits attachés aux Actions Nouvelles sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> – droit à dividendes ; – droit de vote ; – droit préférentiel de souscription des titres de même catégorie ; – droit de participation à tout excédent en cas de liquidation ; <p>Les statuts de la Société prévoient également des franchissements de seuils statutaires</p> <p>Un droit de vote double est conféré à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.</p>
C.5	Restriction imposée à la libre négociabilité des valeurs mobilières	<p><i>Engagement de conservation du Souscripteur</i></p> <p>Jusqu'au second anniversaire de Date de Souscription de la Seconde Tranche, sous réserve de certaines exceptions (notamment les apports à une offre en cas d'offre publique, les transferts nécessaires afin d'éviter le déclenchement d'une offre publique obligatoire, les cessions à des entités liées à IDG Capital Partners et le nantissement des droits économiques attachés aux Actions Nouvelles Réservées et aux Obligations Nouvelles Réservées).</p> <p><i>Droit de premier refus et limitation de vente sur le marché</i></p> <p>En vertu du pacte d'actionnaires non-concertant à conclure (voir l'Élément B.6), à l'issue de l'engagement de conservation du Souscripteur, sous réserve de certaines exceptions (i) tout transfert à un tiers de titres envisagé par le Souscripteur sera soumis à un droit de premier refus au bénéfice d'ICMI et de Pathé et (ii) le Souscripteur ne transférera en aucun cas des titres de la Société sur le marché au cours d'une journée quelconque à hauteur de plus de 25 % du volume quotidien moyen des titres en question sur le marché où le transfert est effectué (le volume quotidien moyen étant calculé, à cette fin, sur la base du volume quotidien moyen des opérations réalisées au cours des trente (30) jours de bourse précédant celui au cours duquel un transfert de titres est réalisé).</p> <p><i>Restrictions liées aux Obligations Nouvelles Réservées</i></p> <p>À compter de la Date de Souscription de la Première Tranche et jusqu'à la date d'Échéance, le Souscripteur s'interdit d'exercer son droit au remboursement des Obligations Nouvelles Réservées dans des proportions qui excéderaient la proportion d'exercice de ce droit par les autres porteurs d'Obligations.</p>
C.6	Demande d'admission à la négociation	<p>La Société demandera l'admission aux négociations sur le compartiment C d'Euronext Paris :</p> <ul style="list-style-type: none"> – des Actions Nouvelles Réservées sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la Société (code ISIN FR0010428771) ; et – des Obligations Nouvelles Réservées sur la même ligne de cotation que les Obligations existantes de la Société (code ISIN FR0011544444).
C.7	Politique en matière de dividendes	<p>Il n'a pas été versé de dividende au cours des trois (3) derniers exercices.</p>
C.8	Droits attachés aux	<p>Droits attachés aux Obligations Nouvelles Réservées</p> <p>Les Obligations Nouvelles Réservées seront remboursées en actions ordinaires</p>

	Obligations Nouvelles Réservées	<p>nouvelles ou existantes de la Société et donnent droit à un intérêt sous forme d'actions nouvelles ou existantes de la Société, dans les conditions résumées ci-après.</p> <p>Rang de créance</p> <p>Les Obligations Nouvelles Réservées et leurs intérêts constituent des engagements subordonnés directs, inconditionnels et non assortis de sûretés de la Société, venant au même rang entre eux et, sous réserve des exceptions légales impératives, au même rang que toutes les autres obligations subordonnées de la Société, présentes ou futures, non assorties de sûretés.</p> <p>Le service de l'emprunt en intérêts, amortissements, impôts, frais et accessoires ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.</p> <p>Sous réserve des dispositions de la loi applicable, en cas de liquidation judiciaire de la Société, le remboursement du principal dû au titre des Obligations Nouvelles Réservées sera subordonné au paiement préalable de l'ensemble des créances non subordonnées de la Société (en ce compris les créances nées dans le cadre de la liquidation) mais sera effectué avant les remboursements de prêts participatifs consentis à la Société et des titres « super subordonnés » prévus à l'article L. 228-97 du Code de commerce.</p> <p>Maintien des Obligations Nouvelles Réservées à leur rang</p> <p>La Société s'engage jusqu'au remboursement effectif de la totalité des Obligations Nouvelles Réservées, à ne pas conférer d'hypothèque sur les biens et droits immobiliers qu'elle peut ou pourra posséder, ni constituer un nantissement sur tout ou partie de son fonds de commerce ou une autre sûreté réelle sur tout ou partie de ses actifs ou revenus, présents ou futurs au bénéfice de titulaires d'autres obligations subordonnées émises par la Société sans consentir les mêmes sûretés réelles au même rang aux titulaires des Obligations Nouvelles Réservées. Cet engagement se rapporte exclusivement aux émissions d'obligations subordonnées et n'affecte en rien la liberté de la Société de disposer de la propriété de ses biens ou de conférer toute sûreté réelle sur lesdits biens en toutes autres circonstances.</p>														
C.9	Caractéristiques des Obligations Nouvelles Réservées	<p>Rémunération - Intérêt</p> <p><i>En cas de remboursement normal à la Date d'Échéance (telle que définie ci-après) :</i> les Obligations Nouvelles Réservées en circulation seront rémunérées à maturité par la remise de 28,103 actions nouvelles ou existantes de la Société par Obligation Nouvelle Réservée, sous réserve d'ajustements ultérieurs (l'« Intérêt »).</p> <p><i>En cas de remboursement anticipé au gré des titulaires ou de la Société :</i> les Obligations Nouvelles Réservées faisant l'objet d'un remboursement anticipé seront rémunérées à la date dudit remboursement anticipé par la remise d'un nombre d'actions nouvelles ou existantes de la Société déterminé en fonction de l'exercice au cours duquel se situe la Date d'Effet (telle que définie ci-après), comme indiqué ci-après, sous réserve d'ajustements ultérieurs (l'« Intérêt Échu »).</p> <table border="1" data-bbox="523 1803 1417 2132"> <thead> <tr> <th>Période pendant laquelle intervient le remboursement anticipé</th> <th>Nombre d'Actions</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>16/12/2016 – 30/06/2017</td> <td>8,431</td> </tr> <tr> <td>1/07/2017 – 30/06/2018</td> <td>11,241</td> </tr> <tr> <td>1/07/2018 – 30/06/2019</td> <td>14,051</td> </tr> <tr> <td>1/07/2019 – 30/06/2020</td> <td>16,862,</td> </tr> <tr> <td>1/07/2020 – 30/06/2021</td> <td>19,672</td> </tr> <tr> <td>1/07/2021 – 30/06/2022</td> <td>22,482</td> </tr> </tbody> </table>	Période pendant laquelle intervient le remboursement anticipé	Nombre d'Actions	16/12/2016 – 30/06/2017	8,431	1/07/2017 – 30/06/2018	11,241	1/07/2018 – 30/06/2019	14,051	1/07/2019 – 30/06/2020	16,862,	1/07/2020 – 30/06/2021	19,672	1/07/2021 – 30/06/2022	22,482
Période pendant laquelle intervient le remboursement anticipé	Nombre d'Actions															
16/12/2016 – 30/06/2017	8,431															
1/07/2017 – 30/06/2018	11,241															
1/07/2018 – 30/06/2019	14,051															
1/07/2019 – 30/06/2020	16,862,															
1/07/2020 – 30/06/2021	19,672															
1/07/2021 – 30/06/2022	22,482															

		1/07/2022 – 30/06/2023	25,292	
		<p>Dans tous les cas, la Société pourra à son gré remettre des actions nouvelles ou des actions existantes ou une combinaison des deux.</p> <p>Des informations sur les performances passées et futures de l'action sont diffusées par Euronext Paris (https://europeanequities.nyx.com). Toute perturbation du marché ou du règlement fait l'objet d'une information par l'entreprise de marché.</p> <p>Le nombre d'actions remises au titre du remboursement et de la rémunération sera ajusté en cas d'opération financière conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux modalités contractuelles des Obligations Nouvelles Réservées.</p> <p>Les services d'agent de calcul pour les besoins du paiement de la rémunération des Obligations Nouvelles Réservées en actions seront assurés par Crédit Industriel et Commercial (CM-CIC Market Solutions- Émetteur- adhérent 025).</p> <p>S'agissant de l'influence des fluctuations de l'action de la Société sur la performance de l'investissement en Obligations Nouvelles Réservées, se reporter au paragraphe « Taux de rendement actuariel annuel brut » ci-après.</p> <p><i>Rompus</i></p> <p>Lorsque le nombre d'Actions remis à un titulaire d'Obligation(s) Nouvelle(s) Réservée(s) au titre de l'Intérêt ou alternativement de l'Intérêt Échu ne sera pas un nombre entier, le titulaire des Obligations Nouvelles Réservées concernées pourra demander qu'il lui soit délivré :</p> <ul style="list-style-type: none"> • soit le nombre entier d'Actions immédiatement inférieur ; dans ce cas, il lui sera versé en espèces une somme égale au produit de la fraction d'Action formant rompu par la valeur de l'Action, égale au dernier cours coté sur Euronext Paris (ou, en l'absence de cotation sur Euronext Paris, sur un autre marché réglementé ou sur un marché similaire sur lequel l'Action est cotée) lors de la séance de bourse qui précède, selon le cas, (i) la diffusion par Euronext Paris de l'avis relatif au remboursement anticipé des Obligations Nouvelles Réservées ou (ii) le jour du dépôt de la demande d'exercice du Droit à Remboursement) ; • soit le nombre entier d'Actions immédiatement supérieur, à la condition de verser en espèces à la Société une somme égale à la valeur de la fraction d'Action supplémentaire ainsi demandée, évaluée sur la base prévue à l'alinéa précédent. <p>Au cas où le titulaire d'Obligations Nouvelles Réservées ne préciserait pas l'option qu'il souhaite retenir, il lui sera remis le nombre entier d'Actions de la Société immédiatement inférieur plus un complément en espèces tel que décrit ci-dessus.</p> <p>Date d'Échéance</p> <p>Le 1^{er} juillet 2023 (la « Date d'Échéance »).</p> <p>Amortissement normal des Obligations Nouvelles</p> <p>En totalité le 1^{er} juillet 2023 (ou le jour ouvré suivant si cette date n'est pas un jour ouvré) par remboursement en actions de la Société. Chaque Obligation Nouvelle Réservée, d'une valeur nominale de 100 euros, sera remboursée par la remise de 63,231 actions nouvelles ou existantes de la Société, sous réserve d'ajustements ultérieurs (le « Ratio de Remboursement »). À moins qu'elles n'aient été amorties de façon anticipée ou remboursées, dans les conditions définies ci-après, les Obligations Nouvelles Réservées seront remboursées en totalité, selon le calendrier indicatif, le 1^{er} juillet 2023 (ou le premier jour ouvré suivant si cette date n'est pas un jour ouvré) (la « Date de Remboursement »).</p> <p>Les Obligations Nouvelles Réservées ne donneront droit à aucune prime de</p>		

remboursement spécifique en cas d'amortissement normal.

Amortissement anticipé au gré de la Société des Obligations Nouvelles Réservées

- À tout moment à compter du 1^{er} juillet 2017, en totalité, sous réserve du respect d'un délai de préavis d'au moins trente (30) jours calendaires, par remboursement en actions nouvelles ou existantes de la Société dès lors que la moyenne arithmétique (calculée sur une période de dix (10) jours de bourse consécutifs choisis par la Société parmi les vingt (20) jours de bourse qui précèdent la parution de l'avis de remboursement anticipé) des produits des premiers cours cotés de l'action de la Société sur Euronext Paris (tel que défini ci-après) et du Ratio de Remboursement en vigueur à chacune de ces dates excède 160 % de la valeur nominale d'une Obligation Nouvelle Réservée, soit 160 euros.
- À tout moment, pour tout ou partie des Obligations Nouvelles Réservées, sans limitation de prix ni de quantité, par rachats en bourse ou hors bourse ou par offres de rachat ou d'échange.

Remboursement anticipé au gré des titulaires des Obligations Nouvelles Réservées

À tout moment à compter de la date d'émission et jusqu'au septième (7^{ème}) jour ouvré (inclus) précédant la Date d'Échéance ou la date de remboursement anticipée fixée par la Société, le titulaire d'Obligations Nouvelles Réservées pourra, à son gré, demander le remboursement anticipé de tout ou partie de ses Obligations Nouvelles Réservées (le « **Droit à Remboursement** »).

Toute demande d'exercice du Droit à Remboursement par le titulaire d'une Obligations Nouvelle parvenue à l'Agent Centralisateur au cours d'un mois civil prendra effet à la date la plus proche entre : (i) le dernier jour ouvré dudit mois civil, et (ii) le septième (7^{ème}) jour ouvré qui précède la date fixée pour le remboursement (la « **Date d'Effet** »).

Dans tous les cas d'amortissement normal ou anticipé ou de remboursement, la Société pourra à son gré remettre des actions nouvelles ou des actions existantes ou une combinaison des deux.

Exigibilité anticipée des Obligations Nouvelles Réservées

Dans l'hypothèse où la Société ferait l'objet d'une procédure de conciliation en application des articles L. 611-4 et suivants du Code de commerce, d'une procédure de liquidation judiciaire ou d'une cession totale de ses actifs, le Représentant de la Masse (tel que défini ci-après) pourra, sur décision de l'assemblée des titulaires d'Obligations Nouvelles Réservées, rendre exigible la totalité des Obligations Nouvelles à un prix égal au pair majoré, lorsque cela sera possible, du montant en espèces correspondant l'Intérêt Échu.

Taux de rendement actuariel annuel brut

On trouvera ci-dessous, à titre indicatif, pour deux (2) cours théoriques de l'Action de la Société, et dans plusieurs hypothèses de croissance annuelle de l'Action, le taux de rendement actuariel annuel brut obtenu par un souscripteur ayant souscrit aux Obligations le 16 décembre 2016 au prix de 305,3404 euros par Obligation et qui exercerait son droit de remboursement en Action à la date de début ou de fin de chaque exercice social compris dans la vie des Obligations ou à l'échéance des Obligations.

		<p><u>Cours théorique de l'action à 2,80 euros</u></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Croissance annuelle du cours de l'action comprise</th> <th>Taux de rendement actuariel annuel brut compris</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>entre -5% à 0%</td> <td>entre -56,53% et -2,67%</td> </tr> <tr> <td>entre 0% et 5%</td> <td>entre -54,24% et 2,19%</td> </tr> <tr> <td>entre 5% et 10%</td> <td>entre -51,96% et 7,06%</td> </tr> </tbody> </table> <p><u>Cours théorique de l'action à 3,3429 euros</u></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Croissance annuelle du cours de l'action comprise</th> <th>Taux de rendement actuariel annuel brut compris</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>entre -5% à 0%</td> <td>entre -39,54% et 0,00%</td> </tr> <tr> <td>entre 0% et 5%</td> <td>entre -36,35% et 5,00%</td> </tr> <tr> <td>entre 5% et 10%</td> <td>entre -33,17% et 10,00%</td> </tr> </tbody> </table> <p>Droit applicable : Droit français</p> <p>Représentants des titulaires d'Obligations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Représentant titulaire : Marc Lacan 2, rue Lamennais, 75008 Paris, France - Représentant suppléant : Frédérique Mondange 52 quai Paul Sedaillan, 69009 Lyon, France 	Croissance annuelle du cours de l'action comprise	Taux de rendement actuariel annuel brut compris	entre -5% à 0%	entre -56,53% et -2,67%	entre 0% et 5%	entre -54,24% et 2,19%	entre 5% et 10%	entre -51,96% et 7,06%	Croissance annuelle du cours de l'action comprise	Taux de rendement actuariel annuel brut compris	entre -5% à 0%	entre -39,54% et 0,00%	entre 0% et 5%	entre -36,35% et 5,00%	entre 5% et 10%	entre -33,17% et 10,00%
Croissance annuelle du cours de l'action comprise	Taux de rendement actuariel annuel brut compris																	
entre -5% à 0%	entre -56,53% et -2,67%																	
entre 0% et 5%	entre -54,24% et 2,19%																	
entre 5% et 10%	entre -51,96% et 7,06%																	
Croissance annuelle du cours de l'action comprise	Taux de rendement actuariel annuel brut compris																	
entre -5% à 0%	entre -39,54% et 0,00%																	
entre 0% et 5%	entre -36,35% et 5,00%																	
entre 5% et 10%	entre -33,17% et 10,00%																	
C.10	Lien du paiement des intérêts avec un instrument dérivé	Sans objet.																
C.11	Demande d'admission à la négociation	Les Obligations Nouvelles Réservées feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext Paris sous le code ISIN FR0011544444.																
C.22	Informations concernant les actions sous-jacentes	<p>Description de l'action sous-jacente</p> <p>À la date du Prospectus, les actions de la Société sont admises aux négociations sur Euronext Paris (code ISIN FR00428771) sous le libellé « OL Groupe ».</p> <p>L'action OL Groupe est classée dans le secteur 5755 « Services de Loisirs » de la classification sectorielle ICB.</p> <p>Devise</p> <p>Les actions de la Société sont libellées en euros.</p> <p>Droits attachés aux actions sous-jacentes et modalités d'exercice de ces droits</p> <p>Les Actions Nouvelles Issues du Remboursement porteront jouissance à compter du premier jour de l'exercice social dans lequel se situe la Date d'Effet (telle que définie ci-avant), en cas d'exercice du Droit au Remboursement par le titulaire ou la date de remboursement anticipé, en cas de remboursement anticipé au gré de la Société.</p>																

		<p>Les Actions Nouvelles Issues du Remboursement feront l'objet de demandes périodiques d'admission aux négociations sur Euronext Paris.</p> <p>Les actions existantes remises au titre du remboursement des Obligations Nouvelles Réservées ou du paiement de l'Intérêt ou alternativement de l'Intérêt Échu porteront jouissance courante. Elles seront immédiatement négociables en bourse.</p> <p>En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux actions sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> – droit à dividendes ; – droit de vote ; – droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie ; – droit de participation à tout excédent en cas de liquidation. <p>Les statuts de la Société prévoient également des franchissements de seuils statutaires.</p> <p>Un droit de vote double est conféré à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis au moins deux ans au nom d'un même actionnaire</p> <p>Restrictions à la libre négociabilité : voir Élément C.5</p>
--	--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

SECTION D – RISQUES

D.1	Principaux risques propres à l'émetteur ou à son secteur d'activité	<p>Les principaux risques propres à la Société ou à son secteur d'activité figurent ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Risques liés à l'activité de la Société <ul style="list-style-type: none"> ○ Risques liés à la conjoncture de crise économique européenne ○ Risques liés aux activités sportives <ul style="list-style-type: none"> ▪ Risques liés à l'impact des résultats sportifs sur le Groupe ▪ Risques de dépendance vis-à-vis des revenus issus des droits marketing et télévisuels et incertitudes liées à leur évolution ▪ Risques liés à la perte de licence d'un joueur clé ▪ Risques liés à la défaillance de partenaires ou de contreparties ▪ Risques de sensibilité des résultats financiers à la politique de cession de joueurs ▪ Risques liés au dopage ▪ Risques en matière d'accident dans l'enceinte du stade ou à proximité, et risques liés au hooliganisme ou à un acte terroriste lors d'un rassemblement sportif ou tout événement au sein du stade ▪ Risques liés à l'insuffisance des couvertures d'assurance au sein du stade ▪ Risques de dépendance vis-à-vis des contrats de partenariat sportif et risques de résiliation ou de non-renouvellement ▪ Risques liés à l'augmentation des salaires des joueurs ▪ Risques liés à la baisse de popularité du football et des compétitions nationales ou européennes ou du Club ▪ Risques liés aux pratiques antisportives et illégales ▪ Risques liés aux paris sportifs : aux termes de l'article L. 131-16 du Code du Sport, les fédérations sportives édictent des règles ayant pour objet d'interdire à certains acteurs d'engager, directement ou par personne interposée, des mises sur des paris reposant sur la compétition les concernant et de communiquer des informations privilégiées à ce sujet. La Fédération Française de Football a adopté une définition très large des acteurs concernés par cette réglementation. De plus aux termes
------------	----------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

		<p>de l'article 445-2-1 du Code Pénal, tout acteur d'une manifestation sportive qui accepte des avantages quelconques en vue de modifier ou d'altérer le résultat de paris sportifs par un acte ou une abstention sera puni de cinq ans d'emprisonnement et de 500 000 € d'amende, ce montant pouvant être porté au double du produit tiré de l'infraction.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Risques sur litiges <p>– Risques liés à l'environnement juridique</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Risques liés aux contraintes législatives et réglementaires applicables à l'activité du football <ul style="list-style-type: none"> ▪ Risques liés à la perte du numéro d'affiliation ▪ Risques liés aux changements de réglementation applicable ▪ Risques liés au contrôle de la Direction Nationale de Contrôle de Gestion (DNCG) et au contrôle de l'UEFA relatif au <i>Fair Play</i> Financier ; la réglementation du <i>Fair Play</i> Financier européen prévoit un contrôle renforcé de l'UEFA, via une Instance de Contrôle Financier des Clubs (ICFC), sur l'équilibre financier et les arriérés de paiement des clubs évoluant dans une compétition européenne ▪ Risques liés aux règles relatives aux transferts de joueurs et à leur modification ▪ Risques liés à une multiplication des mesures disciplinaires <p>– Autres risques propres au Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Risques liés à la construction et au financement du Parc OL ○ Risques liés aux perspectives de revenus et de rentabilité du Grand Stade ○ Risques liés aux atteintes à la marque OL ○ Risques liés aux conditions d'utilisation et à l'indisponibilité partielle ou totale du Parc OL ○ Risques de dépendance vis-à-vis des hommes clés ○ Risques liés à l'influence des actionnaires principaux sur l'activité et la stratégie du Groupe ○ Risque lié à l'opération projetée avec le groupe IDG : le projet d'opération, annoncé par la Société le 12 août 2016, reste soumis à certaines conditions suspensives ○ Risques liés au projet de <i>joint-venture</i> en Chine : les projets annoncés par la Société le 12 août 2016 comprennent un projet de <i>joint-venture</i> en Chine. Il s'agit d'un projet innovant, sur un marché émergent et en outre un marché entièrement nouveau pour la Société. Il n'existe aucune garantie que ce projet sera couronné de succès. La Société commune pourrait ne pas parvenir à développer l'activité qu'elle a pour objet de développer, et elle pourrait dans certains cas être liquidée <p>– Risques de marché</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Risques de taux ○ Risques de change ○ Risques sur actions ○ Risques de liquidité
D.3	Principaux risques propres aux valeurs mobilières	<p>Les principaux facteurs de risque liés aux valeurs mobilières sont résumés ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les actionnaires de la Société subiront une dilution du fait de l'émission des Actions Nouvelles qui pourrait entraîner un effet négatif sur la valeur de l'Action de la Société – En cas de réalisation de l'Augmentation de Capital Réservée et de l'Émission

		<p>d'Obligations Réservée, il n'est pas prévu d'ajustement du ratio de remboursement et des ratios correspondant à l'intérêt et à l'intérêt échu des Obligations existantes en circulation préalablement à l'Opération et les titulaires d'Obligations de la Société subiront une dilution du fait de l'Augmentation de Capital Réservée et de l'Émission d'Obligations Réservée qui pourraient entraîner un effet négatif sur la valeur des Actions et des Obligations de la Société</p> <ul style="list-style-type: none"> - En cas de non-réalisation de l'Opération qui est soumise à des conditions suspensives, la Société ne percevrait aucun fonds ou une partie seulement des fonds au titre de l'Opération - Des ventes d'un nombre significatif d'Actions ou d'Obligations de la Société ou la perception par le marché que de telles ventes pourraient intervenir, pourraient avoir un impact défavorable sur la valeur des Actions et des Obligations de la Société - Les intérêts des principaux actionnaires de la Société pourraient différer de ceux des autres actionnaires - Risques fiscaux : <ul style="list-style-type: none"> o Taxe sur les transactions financières européenne o Absence de prise en charge par la Société des retenues à la source et prélèvements fiscaux sur la rémunération des Obligations Nouvelles Réservées
SECTION E – OFFRE		
E.1	Montant total du produit de l'émission et estimation des dépenses totales liées à l'émission / Montant net maximum estimé du produit de l'augmentation de capital	<p>Estimation maximale du produit de l'émission des Actions Nouvelles Réservées et des Obligations Nouvelles Réservées : 100 005 000 euros.</p> <p>Estimation des dépenses liées à l'émission des Actions Nouvelles Réservées et des Obligations Nouvelles Réservées : environ 997 925 euros.</p>
E.2	Raisons de l'offre / Utilisation du produit de l'émission	<p>L'Augmentation de Capital Réservée et l'Émission d'Obligations Réservée ont essentiellement pour objectif de renforcer la structure de bilan et la liquidité du Groupe.</p> <p>Une part substantielle du produit de l'émission des Actions Nouvelles Réservées et des Obligations Nouvelles Réservées sera utilisé par la Société pour le remboursement de certaines dettes (en ce compris tous frais et intérêts y afférents) du Groupe, entraînant une baisse corrélative des frais financiers permettant d'envisager le refinancement global des dettes subsistantes, le solde éventuel du produit de l'émission étant alloué à la satisfaction des besoins généraux de financement et de liquidité de la Société.</p>
E.3	Modalités et conditions de l'offre	<p>L'émission des Actions Nouvelles Réservées et des Obligations Nouvelles Réservées sera réalisée sans droit préférentiel de souscription des actionnaires et sera réservée au Souscripteur, à savoir IDG European Sports Investment Limited, une société constituée à Hongkong dont, à la date du présent Prospectus, 100 % du capital est détenu par IDG China Capital Fund III, L.P.</p>

L'Investisseur s'est engagé, de manière ferme et irrévocable (sous la seule réserve des conditions suspensives et dans les conditions prévues dans le Contrat-Cadre) à investir environ 100 millions d'euros dans la Société, par l'intermédiaire du Souscripteur.

Tranches

Il est prévu, sous réserve de la réalisation des conditions suspensives, une souscription des Obligations Nouvelles Réservées et des Actions Nouvelles Réservées en plusieurs temps : une première tranche (la « **Première Tranche** ») de 30 % du nombre total d'Actions Nouvelles Réservées et du nombre total d'Obligations Nouvelles Réservées avant le 31 décembre 2016 et une seconde tranche (la « **Seconde Tranche** ») de 70 % du nombre total d'Actions Nouvelles Réservées et du nombre total d'Obligations Nouvelles Réservées avant le 28 février 2017, la Seconde Tranche pouvant être divisée en sous-tranches (les « **Sous-Tranches** ») (jusqu'à quatre (4) Sous-Tranches), étant précisé que la réalisation de l'opération en deux temps résultera d'une décision du Conseil d'administration de la Société par Tranche voir, le cas échéant, par Sous-Tranche.

Il est également précisé que si la Seconde Tranche n'est pas intégralement souscrite au plus tard le 28 février 2017, le Souscripteur sera redevable à la Société d'un intérêt de retard sur le prix de souscription des Actions Nouvelles Réservées et des Obligations Nouvelles Réservées de la Seconde Tranche non-souscrites à cette date, calculé au taux de 15 % l'an, à compter du 1^{er} mars 2017 jusqu'à la Date de Souscription de la Seconde Tranche (ou de la Sous-Tranche concernée) et payable à cette Date de Souscription et en tout état de cause au plus tard le 28 février 2018.

La « **Date de Souscription** » désigne la date à laquelle l'émission des Actions Nouvelles Réservées et des Obligations Nouvelles Réservées de la Première Tranche ou de la Seconde Tranche, selon les cas, sera réalisée suite à la réception, par la Société, des fonds correspondant au prix de souscription, qui devra intervenir le jour de la souscription.

Nombre indicatif maximum d'Actions Nouvelles Réservées et d'Obligations Nouvelles Réservées

Afin de fixer le nombre total d'Actions Nouvelles Réservées et d'Obligations Nouvelles Réservées, la Société informera le Souscripteur au moins cinq (5) jours avant la Date de Souscription de la Première Tranche, du nombre de référence (le « **Nombre de Référence** ») d'Actions et d'Obligations de la Société établi sur la base du nombre de titres existants. Il est prévu que ce nombre tienne compte d'une part du nombre d'Actions et d'Obligations existant le 9 décembre 2016 (donc à l'issue du remboursement des Obligations ayant éventuellement fait l'objet d'une demande de remboursement au cours du mois de novembre 2016) et d'autre part du nombre d'actions nouvelles dont l'émission sera prévue pour intervenir le 14 décembre 2016 dans le cadre de l'attribution de 468 650 actions gratuites aux salariés du groupe. Si le nombre d'Obligations dont le remboursement est demandé entre la date du présent Prospectus et le 30 novembre 2016 est conforme aux niveaux observés par le passé, le Nombre de Référence devrait permettre d'émettre comme prévu les Actions Nouvelles Réservées au prix unitaire de 3,3429 (trois virgule trente-quatre vingt-neuf) euros par Action Nouvelle Réservée et les Obligations Nouvelles Réservées au prix unitaire de 305,3404 (trois cent cinq virgule trente-quatre zéro quatre) euros par Obligation Nouvelle Réservée et de fixer le nombre d'Actions Nouvelles Réservées et d'Obligations Nouvelles Réservées afin que le Prix de Souscription total des Actions Nouvelles Réservées et des Obligations Nouvelles Réservées soit compris entre 99 900 000 (quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent mille) euros et 100 005 000 (cent millions cinq mille) euros pour un nombre d'Actions Nouvelles Réservées représentant 20% du nombre total d'Actions après émission des Actions

Nouvelles Réservées et un nombre d'Obligations Nouvelles Réservées représentant 20 % du nombre total d'Obligations après émission des Actions Nouvelles Réservées, évitant ainsi la nécessité de faire jouer la formule d'ajustement décrite ci-dessous (voir « *Prix de souscription* » ci-dessous).

Afin de pouvoir fixer le Nombre de Référence d'Actions et d'Obligations, il est prévu que la Société suspende la faculté d'exercice du Droit au Remboursement attaché aux Obligations à compter du 1^{er} décembre 2016 et jusqu'à la première des dates suivantes : (i) le 28 février 2017 et (ii) la Date de Souscription de la Seconde Tranche, étant observé qu'en tout état de cause cette suspension n'excèdera pas une période maximum de trois (3) mois.

Le nombre total d'Actions Nouvelles Réservées et d'Obligations Nouvelles Réservées souscrites par le Souscripteur sera égal à 25 % du Nombre de Référence d'Actions et du Nombre de Référence d'Obligations existantes, respectivement, et sera réparti à hauteur de 30 % pour la Première Tranche et de 70 % pour la Seconde Tranche.

À la date du Prospectus (à savoir le 23 novembre 2016), sur la base d'un nombre d'Actions de 46 373 058, d'un nombre d'Obligations de 800 829 (chiffres au 22 novembre 2016 après la clôture du marché) et du nombre de titres dont la souscription a été envisagée lors de la signature du protocole d'accord du 12 août 2016 entre la Société et IDG Capital Partners, la Société estime que le nombre indicatif maximum d'Actions Nouvelles Réservées n'excèdera pas 11 710 427 et que le nombre indicatif maximum d'Obligations Nouvelles Réservées n'excèdera pas 200 625. C'est donc sur l'admission de ces nombres d'Actions Nouvelles Réservées et d'Obligations Nouvelles Réservées que porte le Prospectus (étant rappelé que l'admission d'Actions nouvelles issues des Obligations Nouvelles Réservées sera dispensée de prospectus). Immédiatement après la détermination du Nombre de Référence d'Actions et d'Obligations existantes de la Société comme il est dit ci-dessus, la Société postera sur son site internet et publiera un communiqué de presse indiquant le montant de ces Nombres de Référence et le nombre exact d'Actions Nouvelles Réservées et d'Obligations Nouvelles Réservées induits par ces Nombres de Référence.

Conformément à la réglementation, toutes informations significatives feront l'objet d'un communiqué de presse de la Société et dès lors que ces informations seraient significatives pour l'admission des Actions Nouvelles Réservées et des Obligations Nouvelles Réservées, la Société ferait une mise à jour de la Note d'opération soumise au visa de l'AMF. La Société continuera à respecter ses obligations de communication de l'information périodique et permanente en particulier concernant l'information semestrielle (notamment article 222-4 du règlement général de l'AMF) qui sera publiée aux alentours de la même date qu'en 2016, soit aux environs de mi-février 2017, conformément aux pratiques usuelles et si cette communication devait avoir un impact concernant l'admission des Actions Nouvelles Réservées et des Obligations Nouvelles Réservées, la Société ferait à une mise à jour de la Note d'opération soumise au visa de l'AMF.

Prix de souscription

Il est prévu que le prix de souscription des Actions Nouvelles Réservées soit de 3,3429 (trois virgule trente-quatre vingt-neuf) euros par Action Nouvelle Réservée et que le prix de souscription des Obligations Nouvelles Réservées soit de 305,3404 (trois cent cinq virgule trente-quatre zéro quatre) euros par Obligation Nouvelle Réservée. Le prix de souscription correspond à la valorisation convenue dans le protocole d'accord du 12 août 2016, négocié par la Société avec IDG Capital Partners, prévoyant un investissement de 100 millions d'euros, pour un intérêt de 20 % (sur une base totalement diluée), correspondant à une valorisation (Obligations comprises) de 400 millions d'euros pré-monnaie et 500 millions d'euros post-

monnaie.

La valeur nominale unitaire de chaque Action Nouvelle Réservee sera de 1,52 euro (un euro cinquante-deux centimes) et la valeur nominale unitaire de chaque Obligation Nouvelle Réservee sera de 100 (cent) euros.

Si, par extraordinaire, compte tenu du prix de souscription total de l'ensemble des Actions Nouvelles Réservees et des Obligations Nouvelles Réservees mentionné ci-dessus et du nombre exact des Actions Nouvelles Réservees et des Obligations Nouvelles Réservees fixé conformément à ce qui est mentionné ci-dessus, le prix de souscription devait être inférieur à 99 900 000 (quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent mille) euros ou supérieur à 100 005 000 (cent millions cinq mille) euros, les parties se rapprocheraient afin de procéder aux ajustements suivants :

- nombre total d'Actions Nouvelles Réservees
= 25 % du Nombre de Référence d'actions (ce nombre total d'Actions Nouvelles Réservees est désigné ci-après « NAE »)
- nombre d'Obligations Nouvelles Réservees
= 25 % du Nombre de Référence d'Obligations (ce nombre total d'Obligations Nouvelles Réservees est désigné ci-après « NOE »)
- prix de souscription par Action Nouvelle Réservee, exprimé en euro (« PxAct »)
= $100\,000\,000 / [NAE + (NOE \times 91,334)]$
- prix de souscription par Obligation Nouvelle Réservee, exprimé en euro
= $PxAct \times 91,334$

Dès que les conditions suspensives seront satisfaites ou sur le point d'être satisfaites en ce qui concerne la Première Tranche ou la Seconde Tranche (ou, le cas échéant, une Sous-Tranche de la Seconde Tranche), la Société et l'Investisseur se consulteront afin de considérer quelle est la Date de Souscription la plus appropriée, pour la Tranche (ou la Sous-Tranche) concernée, étant entendu que la Date de Souscription devra être un jour ouvré et que la Société et l'Investisseur ont pour objectif que la Date de Souscription de la Première Tranche soit le vendredi 16 décembre 2016.

À l'issue de cette consultation, la Date de Souscription sera notifiée par la Société à l'Investisseur au moins cinq (5) jours avant la Date de Souscription. Cette notification indiquera le nombre exact d'Actions Nouvelles Réservees et d'Obligations Nouvelles Réservees devant être souscrites par le Souscripteur.

Conditions suspensives

L'émission des Actions Nouvelles Réservees et des Obligations Nouvelles Réservees sont soumises, à la date du Prospectus, à la réalisation des conditions suspensives résumées ci-après :

Pour la Première Tranche : absence de changements significatifs dans la répartition du capital de la Société jusqu'à la Date de Souscription de la Première Tranche ; maintien de Monsieur Jean-Michel Aulas en tant que Président Directeur Général de la Société jusqu'à la Date de Souscription de la Première Tranche ; et approbation par l'assemblée générale des actionnaires de la Société des résolutions relatives à l'émission des Actions Nouvelles Réservees et des Obligations Nouvelles Réservees.

Pour la Seconde Tranche (ou l'une de ses Sous-Tranches) : absence de changements significatifs dans la répartition du capital de la Société jusqu'à la Date de Souscription de la Seconde Tranche ou de la Sous-Tranche considérée (autre que du fait de la souscription de la Première Tranche et, le cas échéant, des Sous-Tranches précédentes) ; maintien de Monsieur Jean-Michel Aulas en tant que Président Directeur Général de la Société jusqu'à la Date de Souscription de la Seconde Tranche ou de la Sous-Tranche considérée ; approbation par l'assemblée générale des

actionnaires de la Société des résolutions relatives à l'émission des Actions Nouvelles Réservées et des Obligations Nouvelles Réservées ; approbation par l'assemblée générale des actionnaires de la Société des résolutions relatives à la nomination de Messieurs Jianguang Li et Xing Hu comme administrateurs de la Société sous condition suspensive du règlement-livraison de la totalité des Actions Nouvelles Réservées et des Obligations Nouvelles Réservées de la Seconde Tranche ; et le cas échéant obtention de l'ensemble des licences et autorisations des autorités compétentes en République Populaire de Chine requises pour que le Souscripteur puisse réaliser la Seconde Tranche (ou la Sous-Tranche considérée).

Stabilisation

Aucune opération de stabilisation n'est prévue.

Afin d'éviter une dilution pouvant conduire à un ajustement des conditions de l'investissement en Actions Nouvelles Réservées et en Obligations Nouvelles Réservées tel que décrit à la présente Note d'opération, et en vue de la remise d'actions gratuites à certains membres du personnel de la Société, cette dernière a pris les précautions suivantes :

- le 5 octobre 2016, la Société a confié un mandat à Exane BNP Paribas en vertu duquel cette dernière peut procéder, de manière indépendante et sous certaines limites (notamment de volume) à des achats d'actions de la Société sur le marché et cela essentiellement en vue d'une affectation des actions ainsi rachetées à la remise d'actions gratuites ; ces rachats sont effectués dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée du 15 décembre 2015 ; et
- le Conseil d'administration a approuvé les 7 et 21 novembre 2016, les représentants de Pathé au Conseil d'administration s'étant abstenus, au titre de l'article L.225-38 du Code de commerce sur les conventions réglementées la possibilité pour la Société de faire l'acquisition, par voie de bloc hors marché et au prix du marché, d'un maximum de 130 000 actions auprès de Pathé, également en vue d'une affectation des actions ainsi rachetées à la remise d'actions gratuites.

Les rachats d'actions permettront de servir les 468 650 actions gratuites devant être remises le 14 décembre 2016 par remise, en tout ou en partie, d'actions existantes, réduisant d'autant la nécessité de remettre des actions nouvelles et donc l'effet dilutif.

Calendrier indicatif

1 ^{er} décembre 2016	Suspension de la faculté d'exercice du Droit au Remboursement attaché aux Obligations
Semaine du 5 décembre 2016	Signature du pacte d'actionnaires
9 décembre 2016	Fixation du Nombre de Référence d'Actions et d'Obligations ; fixation du prix définitif de souscription des Actions Nouvelles Réservées et des Obligations Nouvelles Réservées
15 décembre 2016	Assemblée générale de la Société
16 décembre 2016	Constatation de la réalisation des conditions suspensives de la Première Tranche Date de Souscription des Obligations Nouvelles Réservées et des Actions Nouvelles Réservées de la Première Tranche
Lundi 19 décembre 2016	Publication d'un communiqué de presse relatif à la Souscription des Actions Nouvelles Réservées et des Obligations Nouvelles Réservées de la Première Tranche

			Avis d'Euronext Paris d'admission aux négociations sur les marchés réglementés Euronext à Paris des Actions Nouvelles Réservées et des Obligations Nouvelles Réservées de la Première Tranche
		Mercredi 21 décembre 2016	Admission aux négociations sur Euronext Paris des Actions Nouvelles Réservées et des Obligations Nouvelles Réservées de la Première Tranche
		Avant le 28 février 2017	<p>Constatation de la réalisation des conditions suspensives de la Seconde Tranche (ou, le cas échéant, des Sous-Tranches)</p> <p>Date de Souscription des Obligations Nouvelles Réservées et des Actions Nouvelles Réservées de la Seconde Tranche (le cas échéant, en plusieurs Sous-Tranches)</p> <p>Si la Seconde Tranche n'est pas intégralement souscrite au plus tard le 28 février 2017, le Souscripteur sera redevable à la Société d'un intérêt de retard sur le prix de souscription des Actions Nouvelles Réservées et des Obligations Nouvelles Réservées de la Seconde Tranche non-souscrites à cette date, calculé au taux de 15 % l'an, à compter du 1^{er} mars 2017 jusqu'à la Date de Souscription de la Seconde Tranche (ou de la Sous-Tranche concernée) et payable à cette Date de Souscription et en tout état de cause au plus tard le 28 février 2018.</p>
		1 ^{er} jour ouvré suivant la souscription de la Seconde Tranche ou de la Sous-Tranche concernée	Publication d'un communiqué de presse relatif à la Souscription des Actions Nouvelles Réservées et des Obligations Nouvelles Réservées de la Seconde Tranche ou de la Sous-Tranche concernée
		À la suite de la Date de Souscription de la Seconde Tranche ou de la Sous-Tranche concernée	<p>Avis d'Euronext Paris d'admission aux négociations sur les marchés réglementés Euronext à Paris des Actions Nouvelles Réservées et des Obligations Nouvelles Réservées de la Seconde Tranche</p> <p>Admission aux négociations sur Euronext Paris des Actions Nouvelles Réservées et des Obligations Nouvelles Réservées de la Seconde Tranche</p>
		Au plus tard à la Date de Souscription de la Seconde Tranche (ou de la dernière Sous-Tranche de la Seconde Tranche)	Signature du contrat de <i>joint-venture</i>
		À la suite de la souscription de la dernière des Sous-Tranches	Publication par la Société sur son site internet d'une annonce relative à la réalisation de l'Augmentation de Capital Réservée et de l'Émission d'Obligations Réservée
E.4	Intérêts pouvant influencer sensiblement sur l'émission	Il est prévu la conclusion d'un pacte d'actionnaires non-concertant entre le Souscripteur, ICMI et Pathé en présence de la Société. Ce pacte d'actionnaires prévoira notamment que le Souscripteur disposera du droit de proposer jusqu'à deux (2) membres du conseil d'administration (sur un conseil ayant au maximum quatorze (14) membres). Une résolution sera proposée lors de la prochaine assemblée générale de la Société, prévue le 15 décembre 2016, afin de soumettre la nomination de Messieurs Jianguang Li et Xing Hu comme administrateurs de la Société sous condition suspensive du règlement-livraison de la totalité des Actions Nouvelles Réservées et des Obligations Nouvelles Réservées de la Seconde Tranche. Par ailleurs, ce pacte d'actionnaires prévoira un droit de premier refus en cas de vente de titres par le Souscripteur au profit d'ICMI et Pathé.	
E.5	Personne ou entité offrant de vendre des actions / Convention de	Sans objet.	

	blocage																	
E.6	Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'offre	<p>Incidence de l'Opération sur la quote-part des capitaux propres</p> <p>À titre indicatif, l'incidence sur la quote-part des capitaux propres consolidés part du Groupe par Action de l'émission d'Actions Nouvelles Réservee et de l'émission d'Obligations Nouvelles Réservee, ainsi que du remboursement et de la rémunération intégralement en Actions nouvelles de la totalité des Obligations, sera la suivante :</p> <p><i>(calculs effectués sur la base des capitaux propres consolidés au 30 septembre 2016 et du nombre d'Actions et du nombre d'Obligations de la Société existant à cette date (date de dénouement), après déduction des Actions auto-détenues à cette date, sous réserve d'ajustements en cas d'opérations financières et en prenant pour hypothèse que le nombre d'Actions Nouvelles Réservees et d'Obligations Nouvelles Réservees émises représenteront 25 % du nombre d'Actions et du nombre d'Obligations de la Société existant à cette date, ce qui correspond à un intérêt de 20 % post-émission, pour un prix de souscription global de 100 millions d'euros)</i></p> <table border="1" data-bbox="523 869 1525 1411"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;"><i>Quote-part des capitaux propres par action (en euros) (base non diluée)</i></th> <th style="text-align: center;"><i>Quote-part des capitaux propres par action (en euros) (base diluée)</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Avant émission des Actions Nouvelles Réservees et de l'émission des Obligations Nouvelles Réservees</td> <td style="text-align: center;">2,76</td> <td style="text-align: center;">1,06</td> </tr> <tr> <td>Après émission des Actions Nouvelles Réservees et des Obligations Nouvelles Réservees mais avant remboursement et rémunération des Obligations</td> <td style="text-align: center;">3,92</td> <td style="text-align: center;">1,52</td> </tr> <tr> <td>Après émission des Actions Nouvelles Réservees et des Obligations Nouvelles Réservees et remboursement et rémunération de toutes les Obligations à la Date d'Échéance intégralement en Actions nouvelles</td> <td style="text-align: center;">1,52</td> <td style="text-align: center;">1,52</td> </tr> </tbody> </table> <p>Incidence de l'Opération en termes de dilution</p> <p>À titre indicatif, l'incidence, sur la participation d'un actionnaire détenant préalablement aux émissions de titre 1 % du capital de la Société, de l'émission d'Actions Nouvelles Réservee et de l'émission d'Obligations Nouvelles Réservee, ainsi que du remboursement et de la rémunération intégralement en Actions nouvelles de la totalité des Obligations, sera la suivante :</p> <p><i>(calculs effectués sur la base du nombre d'Actions et du nombre d'Obligations de la Société existant au 30 septembre 2016 (date de dénouement), après déduction des Actions auto-détenues à cette date, sous réserve d'ajustements en cas d'opérations financières et en prenant pour hypothèse que le nombre d'Actions Nouvelles Réservees et d'Obligations Nouvelles Réservees émises représenteront 25 % du nombre d'Actions et du nombre d'Obligations de la Société existant à cette date, ce qui correspond à un intérêt de 20 % post-émission, pour un prix de souscription global de 100 millions d'euros)</i></p> <table border="1" data-bbox="523 1989 1525 2154"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;"><i>Participation de l'actionnaire (en %)</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Avant émission des Actions Nouvelles Réservees et des Obligations Nouvelles</td> <td style="text-align: center;">1 %</td> </tr> </tbody> </table>		<i>Quote-part des capitaux propres par action (en euros) (base non diluée)</i>	<i>Quote-part des capitaux propres par action (en euros) (base diluée)</i>	Avant émission des Actions Nouvelles Réservees et de l'émission des Obligations Nouvelles Réservees	2,76	1,06	Après émission des Actions Nouvelles Réservees et des Obligations Nouvelles Réservees mais avant remboursement et rémunération des Obligations	3,92	1,52	Après émission des Actions Nouvelles Réservees et des Obligations Nouvelles Réservees et remboursement et rémunération de toutes les Obligations à la Date d'Échéance intégralement en Actions nouvelles	1,52	1,52		<i>Participation de l'actionnaire (en %)</i>	Avant émission des Actions Nouvelles Réservees et des Obligations Nouvelles	1 %
	<i>Quote-part des capitaux propres par action (en euros) (base non diluée)</i>	<i>Quote-part des capitaux propres par action (en euros) (base diluée)</i>																
Avant émission des Actions Nouvelles Réservees et de l'émission des Obligations Nouvelles Réservees	2,76	1,06																
Après émission des Actions Nouvelles Réservees et des Obligations Nouvelles Réservees mais avant remboursement et rémunération des Obligations	3,92	1,52																
Après émission des Actions Nouvelles Réservees et des Obligations Nouvelles Réservees et remboursement et rémunération de toutes les Obligations à la Date d'Échéance intégralement en Actions nouvelles	1,52	1,52																
	<i>Participation de l'actionnaire (en %)</i>																	
Avant émission des Actions Nouvelles Réservees et des Obligations Nouvelles	1 %																	



Réservées	
Après remboursement et rémunération de toutes les Obligations existantes à la Date d'Échéance intégralement en Actions nouvelles (sans émission des Actions Nouvelles Réservées ni des Obligations Nouvelles Réservées)	0,39 %
Après émission des Actions Nouvelles Réservées et des Obligations Nouvelles Réservées mais avant remboursement et rémunération des Obligations (Obligations existantes et Obligations Nouvelles Réservées)	0,80 %
Après émission des Actions Nouvelles Réservées et des Obligations Nouvelles Réservées et remboursement et rémunération de toutes les Obligations (Obligations existantes et Obligations Nouvelles Réservées) à la Date d'Échéance intégralement en Actions nouvelles	0,31 %

Tableau d'actionnariat après l'Opération

Après l'émission des Actions Nouvelles Réservées et des Obligations Nouvelles Réservées mais avant remboursement et rémunération des Obligations :

(calculs effectués sur la base du nombre d'Actions et d'Obligations de la Société existants au 30 septembre 2016 (date de dénouement) et en prenant pour hypothèse que le nombre d'Actions Nouvelles Réservées et d'Obligations Nouvelles Réservées émises représenteront 25 % du nombre d'Actions et du nombre d'Obligations de la Société existant à cette date, ce qui correspond à un intérêt de 20 % post-émission)

Actionnaires	Nombre d'Actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droit de vote
ICMI	16 208 087	27,96 %	20 732 095	31,85 %
Pathé	13 841 388	27,88 %	15 903 071	24,43 %
IDG European Sports Investment Limited...	11 593 158	20,00 %	11 593 158	17,81 %
Administrateurs	47 351	0,08 %	93 684	0,14 %
Auto-détention	427 068	0,74 %	-	-
Public	15 848 735	27,34 %	16 775 533	25,77 %
TOTAL	57 965 787	100,00 %	65 097 541	100,00 %

Après l'émission des Actions Nouvelles Réservée, l'émission des Obligations Nouvelles Réservée et le remboursement et la rémunération des Obligations (en prenant pour hypothèse un remboursement et une rémunération entièrement en Actions nouvelles et à la date de maturité des Obligations) :

(Calculs effectués sur la base du nombre d'Actions et d'Obligations de la Société au 30 septembre 2016 (date de dénouement) et en prenant pour hypothèse que le nombre d'Actions Nouvelles Réservées et d'Obligations Nouvelles Réservées émises représenteront 25 % du nombre d'Actions et du nombre d'Obligations de la Société existant à cette date, ce qui correspond à un intérêt de 20 % post-émission)

Actionnaires	Nombre d'Actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droit de vote
ICMI	46 086 909	30,85 %	50 610 917	32,33 %
Pathé	44 601 035	29,85 %	46 662 718	29,81 %



		IDG European Sports Investment Limited...	29 879 046	20,00 %	29 879 046	19,09 %
		Administrateurs	98 589	0,07 %	144 922	0,09 %
		Auto-détention	427 068	0,29 %	-	-
		Public	28 302 491	18,94 %	29 229 289	18,67 %
		TOTAL	149 395 139	100,00 %	156 526 893	100,00 %
E.7	Dépenses facturées à l'investisseur par l'émetteur	Sans objet.				